

Envoyé en préfecture le 09/12/2016

Reçu en préfecture le 09/12/2016

Affiché le

SLO

ID : 059-215900903-20161208-16_4_53-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 2 décembre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), M. Jean-Max LEFEBVRE (à M. Pierre BOURGOIS), M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Aurélie VERNIER (à M. Patrick DELEBARRE)

Absentes : Mme Martine FOULON, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 16-4-53

Développement économique

Location de l'immeuble
à usage commercial
sis 18 place de l'Abbé Bonpain

Rapport de M. D. DUPE,
Conseiller municipal délégué

La commune est propriétaire de l'immeuble sis 18 place de l'abbé Bonpain.

Dans le cadre de son programme politique d'amélioration de l'attractivité du centre-ville et de dynamisation du commerce, il a été décidé d'affecter cet immeuble à un usage commercial et d'y accueillir l'activité de fromagerie de M. Marc HERBAUX.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer le bail commercial.

Les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice courant.



Le Conseil
adhère à la proposition ci-dessus
et délibère en séance du Conseil
Cet avis conforme
Le Maire

La délibération est votée à l'unanimité.
Mme Nathalie Herbaux n'a pas
souhaité prendre part au vote.